

République Française  
DEPARTEMENT du RHONE  
-----

Métropole de Lyon

Commune de  
SATHONAY-CAMP

Nombre de conseillers : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures,

Se sont réunis les membres du conseil municipal de la commune de Sathonay-Camp sous la présidence de M. MONNIER Damien, Maire de Sathonay-Camp

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8,

Date de la convocation des membres du conseil municipal : 18 mars 2026

Etaient Présents :

Mesdames, Messieurs MONNIER Damien, ROCHE Jean-Michel, JULIAT Sylvie, BADOIL Daniel, FRICHET Laëtitia, FILANCIA Lucio, PERNEY Déborah, BRENDEL Christophe, BERTHOLD Émilie, BADACHE Geneviève, BONGIOVANNI Nicole, GAY Florence, SILVA DOBBS Danièle, BERLIER Jean-Luc, GAUDENECHÉ Aline, MIRAUD Xavier, BOVIER Sylvie, TROTTA Stéphanie, PYRAM Miguel, LAURET Jocelyn, WAGNER Delphine, MARTI Xavier, BURLOT Yann, STEINLÉ Nicolas, VUARIER Jérôme, FONTAINE Myriam, LARGILLIÈRE Julien.

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. BERTHILLER a donné pouvoir à M. LARGILLIERE  
Mme ESTRUCH a donné pouvoir à Mme FONTAINE

Délibération n° 002-0326

Publiée le 31 mars 2026

Transmis à la Préfète du Rhône le 30 mars 2026

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire.**

Accusé de réception en préfecture  
069-216902924-20260321-002-0326-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2026  
Date de réception préfecture : 30/03/2026

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- **Décide** la création de 8 postes d'adjoints.
- **Soumet** la présente délibération au visa de Madame la Préfète du Rhône.

*Ont voté contre : Néant*

*Se sont abstenus : Néant*

*Ont voté pour : 29 voix*

Fait à SATHONAY-CAMP,  
le 26 mars 2026  
(Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme)

Le Maire  
Damien MONNIER

